

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE

N°379

SPÉCIALE INTRANET FÉDÉRAL

AOUT 2024

1. INTRANET FÉDÉRAL

Suite à l'arrêt par OBS (Orange Business Service) de la solution de gestion de licences « **Mon portail associatif – GOALE** » que la FFAViron utilise, avec d'autres fédérations, depuis plus de vingt ans, une nouvelle solution numérique, « **e-licence** », également utilisée par de nombreuses fédérations et gérée par la société Exalto, sera mise en service **le 3 septembre 2024**.

En raison de cette fermeture définitive du serveur licences "Mon Portail Associatif - GOALE", **la clôture de la saison 2023-2024 s'effectuera le lundi 26 août à minuit**.

Après cette date il ne sera donc plus possible d'accéder à l'Intranet fédéral et de saisir des licences, des titres, ou toute autre information, ni de réaliser des extractions sur GOALE pour la saison 2023-2024. Nous ne pouvons déjà plus saisir vos bordereaux scolaires (la date limite était au 12 août).

La grande majorité de vos données seront transférées sur e-licence.

L'Intranet fédéral sera par conséquent fermé du 27 août au 2 septembre pour la migration de vos données d'un service à l'autre. Anticipez donc bien cette période de fermeture 27 août au 3 septembre, avec entre-autres, d'ici au 26 :

- La **saisie de vos dernières licences** et principalement les licences Découvertes qui couvriront les jours du 27 août au 2 septembre.
- Les **dates d'ouverture et de clôture des inscriptions** : les inscriptions aux événements doivent soit être clôturées au 26 août au plus tard à 14h00, soit être ouvertes à partir du 3 septembre.
- L'**extraction des engagés** à votre événement à faire au plus tard le 26 août.
- L'édition de vos **bordereaux financiers**.
- L'édition de votre **attestation de licences 2023-2024** si vous en avez besoin rapidement. Attention celle-ci est éditée à J+1, elle ne comporte que les licences saisies la veille. Vous pourrez éditer plus tard votre attestation depuis e-licence.

Le nouvel Intranet fédéral ouvrira le mardi 3 septembre à 9h.

Les procédures de délivrance de licences, d'enregistrement des titres et d'inscription aux manifestations seront sensiblement similaires à ce qu'elles étaient sur « Mon portail associatif – GOALE ».

Néanmoins, comme pour l'utilisation de tout nouveau système, vous allez être confrontés à des modifications de procédure et d'affichage qui pourront vous perturber lors de vos premières connections.

Parmi les modifications les plus notables, vous devrez en début de chaque saison re-affilier votre structure en confirmant ou actualisant les renseignements utiles et attendre que celle-ci soit validée par la FFAViron pour démarrer vos prises de licences (attention, cette validation n'étant pas automatique, celle-ci peut prendre quelques heures en journée et plus pendant un week-end).

Nous vous proposerons des **tutoriels** pour vous aider à prendre en mains ce nouvel Intranet fédéral. Consultez le fil info du site internet dès le 3/09.

Nous vous invitons à **procéder à l'affiliation dès le 3 ou 4 septembre** pour pouvoir ensuite enregistrer des licences.

Des **webinaires** seront proposés pour les structures rencontrant des problèmes avec le nouvel outil les :

- jeudi 5/09 à 12h30,
- vendredi 6/09 à 14h,
- lundi 9/09 à 20h.

2. AFFILIATION

Les structures (clubs, comités départementaux et ligues) devront s'affilier en début de chaque saison.

L'affiliation des clubs n'est plus automatiquement faite au 1er septembre.

Les données de l'ancien intranet sont réintégréées (informations structure, instances ...) et vous n'aurez qu'à les reconduire ou les modifier en cas de changement.

Nous vous demandons de bien compléter les informations demandées pour cette première saison afin qu'elles soient enregistrées pour les saisons suivantes.

Un club affilié (dit « Généraliste ») n'a plus besoin de demander l'accord pour la délivrance des licences I ou BF, ce droit est automatiquement accordé dès l'affiliation.

Les **documents à réunir** avant de procéder à la l'affiliation sont :

- Récépissé d'enregistrement en préfecture - Greffe des associations (obligatoire)
- Statuts de la structure (obligatoire)
- Bilan comptable de la dernière saison (facultatif)
- Compte de résultat de la dernière saison (facultatif)
- PV de la dernière AG élective et composition du comité (facultatif)
- Règlement intérieur de la structure (facultatif)
- Convention pour les clubs souhaitant pouvoir saisir des licences U
- RIB de la structure (obligatoire)
- Autorisation de prélèvement (obligatoire)
- Le visuel de la combinaison (BAT du fournisseur) et de la palette (un gabarit type vous sera proposé) (facultatif)

Les logos et couleurs des palettes sont en cours d'importation, merci de ne pas les ajouter pour le moment.

Les visuels de la combinaison ont été importés, si le vôtre n'est pas présente, vous pouvez l'ajouter (BAT du fournisseur).

3. NUMÉRO DE STRUCTURE

Pour une meilleure identification des structures et pour respecter l'encodage INSEE, l'encodage du département est désormais sur 3 caractères.

Le CD01 devient le CD001 et par conséquent le club 01014 devient C001014. Le "C" devient obligatoire pour identifier les clubs afin de différencier dans les données les 6 chiffres du numéro de club des 6 chiffres du numéro de licence.

Pour les territoires d'outre-mer :

- Guadeloupe : 9A est renommé 971
- Martinique : 9B est renommé 972
- Guyane : 9C est renommé 973
- La Réunion : 9D est renommé 974
- Polynésie française : 9E est renommé 987

Les adresses mails fédérales restent inchangées pour le moment.

Un alias, que vous pouvez dès à présent utiliser, a été créé avec le nouvel encodage.

Pour exemple :

- L'adresse C971003@ffaviron.fr est redirigée vers l'adresse C9A003@ffaviron.fr
- L'adresse CD971@ffaviron.fr est redirigée vers l'adresse CD9A@ffaviron.fr

4. DOCUMENTATION

Chaque structure peut mettre à disposition des documents vers les structures de niveau inférieur et consulter les documents mis à sa disposition par les structures supérieures :

- Un club peut donc mettre des documents à disposition de ses adhérents,
- Une ligue, des documents, au niveau de la ligue, de ses CDA, de ses clubs et des adhérents de sa ligue, selon son choix.

Vous retrouverez donc depuis le menu à gauche « Documents > Espace Fédération » les documents pour la saison 2025.

Nous y mettrons aussi les tutoriels et autres documents utiles

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez envoyer un mail à service-licences@ffaviron.fr ou appeler Virginie Ranvier au 01 45 14 26 40